

bichte, Weihe, Bussarde, Falken, ja als Gast der nahen Seealpen sehr oft der Aasgeier.

Um von den Singvögeln wenigstens einige zu erwähnen, möchte ich die auf einer kürzlich stattgefundenen ornithologischen Exkursion beobachteten Arten anführen:

Beutelmeise, Bartmeise und sehr häufig der Stieglitz. Die Mönchsgasmücke in beiden Abarten, *Sylvia a. atricapilla* (L.) und *Sylvia m. melanocephala* (Gm.), ausserdem der Cettisrohrsänger, der Zistenrohrsänger und der Mariskenrohrsänger. Das Schwarzkehlchen, die Grauammer, die Ringamsel und der Wiesenpieper wurden mehrmals beobachtet. An Wasservögeln ist noch der sehr seltene Triel (*Burhinus oe. oedicnemus* [L.]) und der Rotschenkel nachzutragen.

Damit ist natürlich der Vogelreichtum der Camargue noch keineswegs erschöpft. Doch möchte dieser Versuch nicht ein Verzeichnis der camargischen Vogelwelt geben, — es ist mir viel eher darum zu tun, recht manchen schweizerischen Vogelfreund zu einem Besuch der gar nicht so weit abliegenden Camargue zu verlocken. Zu der Erwähnung des Reichtums dieses Beobachtungsfeldes ist ausserdem noch hinzuzufügen, dass die Société d'Acclimatation de France bemüht ist, dem Besucher durch einfache aber hinreichende Unterkunftsmöglichkeit mitten im Beobachtungsgebiet an die Hand zu gehen.



Camargue — Am Ufer des Etang de Vaccarès.

Phot. Naudot

La réserve de l'étang de Vaccarès en Camargue.

Dans le rapport de l'Union internationale des Sciences biologiques (Imprimerie Bothy, Bruxelles) M. Maur. Loyer, Secrétaire de la Société nationale d'Acclimatation de France, publie des informations excessivement intéressantes au sujet de la fondation d'une seconde réserve en

France (la première est le Parc national du Mont Pelvoux dans les Pyrrhénées). La réserve de l'étang de Vaccarès, en Camargue. Elle a une superficie de 10,000 hectares et est, au point de vue ornithologique, d'une richesse tout à fait remarquable. Outre toutes les espèces de palpités et d'échassiers plus ou moins communes en Europe représentées à certaines époques de l'année en nombre considérable, on y trouve les raretés ornithologiques ci-dessous:

Cygnus Bewicki, Podiceps nigricollis, Limosa lapponica, Recurvirostra avosetta, Porzana pusilla et parva, Grus grus, Ardea purpurea, Herodias garzetta, Ardea ralloides, Nycticorax nycticorax, Cigonia nigra, Platalea leucorodia, Plegalis autumnalis, Phoenicopterus roseus, Sula bassana, Puffinus kühli et yelkouan, Stercorarius pomerenus et cephus, Larus melanocephalus, Sterna caspia et albifrons. Parmi les Rapaces, citons seulement *Aquila rapax naevoides, Nisaetus fasciatus, Pandion haliaetus, Circaetus gallicus, Certhneis vespertinus, Certhneis aesalon, Circus pygargus et macrurus, Pisorhina scops.*

Parmi les passereaux: *Merops apiaster, Monticola saxatilis, Sylvia conspicillata, Parus biarmicus, Anthoscopus pendulinus* et aussi l'*Otis tarda*.

Les lapins de garenne y pullulent et les sangliers y commettent de gros dégâts pendant la nidification. Il reste encore quelques castors toujours moins nombreux, vu les poursuites incessantes dont ils sont l'objet.

On a installé plusieurs gardes auxquels on a du bâtir des maisons d'habitation et fournir des chevaux et des voitures.

Le passage ci-dessous que nous copions littéralement servira à démontrer les difficultés auxquelles la surveillance se heurte, vu la mentalité des gens du pays et surtout des chasseurs, vu aussi l'indifférence coupable des autorités:

« Le nombre des chasseurs ayant pris l'habitude de venir exercer leur talent sur le territoire de la réserve est considérable. C'est par troupes d'une cinquantaine qu'ils arrivent en Camargue au moment du passage des canards; il en vient de toutes les régions avoisinantes et il saluent de coups de fusil tout ce qui vole et qui court devant eux. Il convient donc de mettre un terme à ces massacres. Les gardes ne peuvent être utilisés contre eux qu'autant que les chasseurs n'auront pas compris que leur intérêt même est de laisser vivre et reproduire en paix les hôtes de la réserve. » (! !)

Nous avouons ouvertement que de pareils principes dans l'application de la loi vis à vis d'une bande de vandales ont fait sur nous la plus déplorable impression. Les lecteurs de ces lignes comprendront maintenant pourquoi il est si difficile de rédiger et de faire accepter une réglementation uniforme de la protection internationale de la protection de la nature et des oiseaux.

Ceci ne nous empêchera pas cependant de hautement apprécier la louable activité de ceux qui ont fondé la Réserve de l'étang de Vaccarès d'espérer que leurs nobles efforts seront dignement récompensés.

Dr. L. P.